Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le 28/04/2022
ID : 051-215101494-20220426-D_2022_017-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
Jeudi 21 avril 2022

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	14
Dont procuration :	2
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D_2022_017

Objet :

Création d'un poste de rédacteur territorial pour remplacement d'un agent

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE COMPERTRIX

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six avril à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Cédric MATHIEU, Liliane MARTIN, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames Marie-Thérèse GUILLEMIN, Laure PAROT, Jean-Maxence BOUXIN.

VOTE PAR PROCURATION : Marie-Thérèse GUILLEMIN ayant donné procuration à Liliane MARTIN, Pascale BOUSSARD ayant donné procuration à Laure PAROT

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Dominique POMMIER

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité notamment en matière de ressources humaines, comme la création des lignes directrices de gestion comprenant des mises en conformité des documents de gestion du personnel,
Considérant qu'un certain nombre de mises à jour sont nécessaires en matière de gestion de carrière,
Considérant que la commune a fait le choix de passer à la comptabilité M57 et qu'il y a lieu de venir en soutien de l'agent qui va devoir pratiquer une nouvelle comptabilité,
Considérant les projets d'investissement qui vont être lancés prochainement nécessitant un suivi et des démarches administratives,
Considérant le départ anticipé de l'agent recruté en décembre dernier,
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- La création à compter du 1er mai 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de rédacteur à temps complet.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat ou par un titulaire de la fonction publique.
- Arrête le tableau des effectifs comme ci-joint

Fait à COMPERTRIX, le 26 avril 2022
Extrait certifié conforme
M. Pascal LEFORT,
Maire

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Tableau des effectifs des emplois au 01/05/2022

Catégorie	Emploi (définir le poste)	Cadres d'emplois et grades :	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire	
	Emplois permanents				
	Cadre d'emplois des adjoints administratifs				
A	Poste de direction	Attaché territorial,	1 poste	Temps complet	occupé
B	Poste de secrétaire générale	Rédacteur principal,	1 poste	Temps complet	vacant
C	Assistant administratif	Adjoint administratif	1 poste	Temps complet	occupé
C	Assistant administratif	Adjoint administratif principal	1 poste	Temps complet	occupé
	Cadre d'emplois des adjoints techniques				
C	Responsable des services techniques et agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 1ère classe	1 poste	Temps complet	occupé
C	Agent technique polyvalent	Adjoint technique et principal	2 postes	Temps complet	occupé
C	Agent technique en charge de l'entretien de locaux	Adjoint technique, agent technique principal	7 postes	Temps non complet	occupé
C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1 poste	Temps complet	occupé
C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1 poste	Temps complet	vacant
	Emplois non permanents				
C	Assistant administratif	Adjoint administratif principal	1 poste	Temps complet	vacant
C	Agent technique en charge de l'entretien de locaux	Adjoint technique, agent technique principal	1 poste	Temps non complet	vacant
B	Poste de secrétaire générale	Rédacteur	1 poste	Temps complet	vacant

le 26/04/2022

Le Maire
Pascal LEFORT

MAIRIE DE COMPERTRIX
MARNE

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le 28/04/2022
ID : 051-215101494-20220426-D_2022_017-DE

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le 28/04/2022
ID : 051-215101494-20220426-D_2022_016-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
Jeudi 21 avril 2022

Nombre de conseillers :

En exercice :	**15**
Présents :	**12**
Votants :	**14**
Dont procuration :	**2**
Pour :	**14**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Délibération
n° D_2022_016

Objet :

Création de poste d'un adjoint d'accompagnement pour les services périscolaires

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE COMPERTRIX

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six avril à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Cédric MATHIEU, Liliane MARTIN, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames Marie-Thérèse GUILLEMIN, Laure PAROT, Jean-Maxence BOUXIN.

VOTE PAR PROCURATION : Marie-Thérèse GUILLEMIN ayant donné procuration à Liliane MARTIN, Pascale BOUSSARD ayant donné procuration à Laure PAROT

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Dominique POMMIER

Vu les crédits votés au budget 2022,
Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu l'augmentation des effectifs des enfants et de difficultés rencontrées sur le temps de restauration scolaire,
Considérant une mise au point avec les agents et les parents délégués faisant ressentir un besoin d'accompagnement supplémentaire pour favoriser un meilleur accueil et encadrement des enfants fréquentant les services périscolaires,
Considérant que les travaux de rénovation thermique vont perturber l'accueil des enfants à l'école annexe sur les temps périscolaires,

En conséquence, le Maire propose la création d'un emploi non permanent à temps non complet 10/35ème pour exercer les fonctions d'agent d'accompagnement et animation des temps de récréation des cantiniers et désinfection des locaux à compter du 1er mai 2022. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint. Il pourra aussi être exercé par un contractuel relevant de la catégorie C par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Vu l'exposé du Maire, Pascal LEFORT,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter la proposition du Maire de créer un poste d'adjoint technique dès à présent,
- De modifier le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Fait à COMPERTRIX, le 26 avril 2022
Extrait certifié conforme,
M. Pascal LEFORT,
Maire